

CQP Correspondant prévention santé-sécurité au travail et environnement (CQPM)

RNCP30424 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	344r, 251p
Formacode(s)	42866
Code(s) ROME	H1303
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3109 — Métallurgie
Date d'échéance	03/11/2022

Certificateur(s)

UNION DES INDUSTRIES ET DES METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) · SIRET : 78471719100018

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la Métallurgie - Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM)

<http://www.uimm.fr>

Partenaires habilités

207 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 207 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
3D INGENIERIE SYSTEMES	79799848100015	Former et organiser l'évaluation
AFORP FORMATION (CFAI)	77572845400205	Former et organiser l'évaluation
AFPA ACCES A L' EMPLOI	82436343600695	Former et organiser l'évaluation
AFPA ENTREPRISES	82409268800160	Former et organiser l'évaluation
AFPI ACM FORMATION	44531243200021	Former et organiser l'évaluation
AFPI ACM FORMATION	44531243200104	Former et organiser l'évaluation
AFPI ACM FORMATION	44531243200120	Former et organiser l'évaluation
AFPI ACM FORMATION	44531243200138	Former et organiser l'évaluation
AFPI ACM FORMATION	44531243200146	Former et organiser l'évaluation
AFPI BOURGOGNE 21 71	77821328000044	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 207 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp30424-cqp-correspondant-prevention-sante-securite-au-travail-et-environnement-cqpm/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le (la) correspondant(e) Prévention Santé-Sécurité au Travail et Environnement a pour mission de mettre en place des actions (en matière de santé sécurité au travail et environnement) visant à prévenir et maîtriser les risques professionnels au sein de l'entreprise.

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire peuvent porter à titre d'exemples sur :

- A1 Participation à l'évaluation des risques professionnels ;
- A2 Accompagnement dans l'application des méthodologies d'analyses des risques professionnelles, des accidents et des incidents ;
- A3 Contribution aux plans d'actions en matière de prévention santé sécurité et environnement ;
- A4 Sensibilisation aux consignes et traduction en mode opératoire ;
- A5 Vérification que l'entreprise réponde bien aux exigences obligatoires (information et sensibilisation du personnel, vérifications des matériels et de la mise en œuvre des consignes) ;
- A6 Participation à des réunions (de travail, d'information) par rapport à une problématique rencontrée ;
- A7 Contribution à l'amélioration pour agir en correction (accident du travail), ou en prévention face à un risque

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées:

- CP1 Identifier les situations à risques pour la sécurité, la santé du personnel aux postes de travail
- CP2 Analyser le degré des risques et les causes d'incidents ou d'accidents en utilisant les méthodologies préconisées
- CP3 Réagir face aux situations à risque
- CP4 Contribuer à la mise en place de consignes et modes opératoires au poste de travail
- CP5 Mener des actions de sensibilisation et de communication visant à la prévention des risques
- CP6 Suivre la réalisation de plans d'actions visant à la maîtrise et la prévention des risques
- CP7 Identifier des pistes d'amélioration à des problématiques santé sécurité au travail et environnement

Blocs de compétences

RNCP30424BC01 — Amélioration continue sur le champ de la santé sécurité au travail et environnement

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes :

CP7 : Identifier des pistes d'amélioration à des problématiques santé sécurité au travail et environnement

Modalités d'évaluation :

Evaluation en situation professionnelle réelle : L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail ;
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat.

Ou

Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion de projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

Ou

Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée : Si nécessaire, la commission d'évaluation pourra mettre en œuvre une évaluation en situation professionnelle reconstituée.

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

- par observation avec questionnements ;
- ou avec restitution écrite et/ou orale par le candidat.

Et

Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du

référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.

Attestation:

Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation

RNCP30424BC02 — Analyse des situations à risque sur les postes de travail et mise en œuvre d'actions adaptées

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif:

Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes :

CP1 : Identifier les situations à risques pour la sécurité, la santé du personnel aux postes de travail

CP2 : Analyser le degré des risques et les causes d'incidents ou d'accidents en utilisant les méthodologies préconisées

CP3 : Réagir face aux situations à risque

Modalités d'évaluation :

Evaluation en situation professionnelle réelle : L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail ;
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat.

Ou

Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion de projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

Ou

Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée : Si nécessaire, la commission d'évaluation pourra mettre en œuvre une évaluation en situation professionnelle reconstituée.

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

- par observation avec questionnements ;
- ou avec restitution écrite et/ou orale par le candidat.

Et

Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.

Attestation :

Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation

RNCP30424BC03 — Mise en œuvre d'actions préventives pour la diminution des risques

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes :

CP4 : Contribuer à la mise en place de consignes et modes opératoires au poste de travail

CP5 : Mener des actions de sensibilisation et de communication visant à la prévention des risques

CP6 : Suivre la réalisation de plans d'actions visant à la maîtrise et la prévention des risques

Modalités d'évaluation :

Evaluation en situation professionnelle réelle : L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

-
- une observation en situation de travail ;
-
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat.

Ou

Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion de projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

Ou

Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée : Si nécessaire, la commission d'évaluation pourra mettre en œuvre une évaluation en situation professionnelle reconstituée.

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

—

par observation avec questionnements ;

—

ou avec restitution écrite et/ou orale par le candidat.

Et

Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.

Attestation:

Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

La fonction s'exerce dans des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité. Elle se développe parfois en complémentarité d'une fonction principale. Elle implique une présence active sur le terrain, auprès des opérateurs et des managers de proximité.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Correspondant Prévention Santé-Sécurité au Travail et Environnement

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 663 €
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée) H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 472
Jugés difficiles à recruter	35 %

Emplois saisonniers	12 %
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury paritaire: 50% de représentants des salariés / 50% de représentants des employeurs.

Délégation patronale : maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie et, en tant que de besoin, un membre supplémentaire de la branche du travail temporaire.

Délégation syndicale : chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche de la métallurgie désigne un ou plusieurs représentants qualifiés et, en tant que de besoin, un membre supplémentaire de la branche du travail temporaire. Seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote.

En cas de partage des voix, celle du président du jury est prépondérante.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	03/11/2022
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://cqpm.fr>

<https://uimm.fr/>

Le site de la CPNE métallurgie sur les CQPM

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/30424/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	1 230 €
Coût moyen par dossier	1 230 €
Durée moyenne	42 h
Période	09/2020
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.